Note pratique

Comment concevoir et assurer un suivi, une évaluation et une recherche sûrs et éthiques ?

À l'intention du personnel de suivi et d'évaluation d'OSC et d'organismes de recherche œuvrant dans des contextes humanitaires ou de développement

Cette note pratique aidera les organisations à comprendre les risques en matière de sauvegarde associés au suivi, à l'évaluation et à la recherche, pour qu'elles puissent mettre en place des processus protégeant toutes les personnes impliquées de tout dommage qu'elles pourraient leur causer. Le suivi, l'évaluation et la recherche impliquent une interaction entre le personnel, les chercheurs, les communautés et les participants, pour des fins de collecte, d'analyse et d'utilisation d'informations. Les comportements et activités des chercheurs et du personnel de suivi et d'évaluation peuvent entraîner des dommages potentiels ou des risques liés à la sauvegarde, tels que de l'exploitation, des abus ou du harcèlement sexuels (EAHS). Ces risques doivent être pris en compte pour s'assurer que les activités mises en œuvre ne présentent aucun danger pour les personnes concernées.

Qu'est-ce que le suivi, l'évaluation et la recherche sûrs ?

- La sûreté du suivi, de l'évaluation et de la recherche garantit que toutes les personnes impliquées sont protégées contre les dommages, qu'ils soient directement ou indirectement dus à l'activité.
- Un suivi, une évaluation et une recherche sûrs examinent et cherchent à corriger les déséquilibres de pouvoir entre ceux qui mènent les activités de suivi, d'évaluation et de recherche et ceux qui y participent.
- Ils assurent le respect de la vie privée et la confidentialité pour tous les participants.

Distinctions entre la sauvegarde et l'éthique

L'éthique en matière de recherche et la sauvegarde servent toutes deux à éviter tout préjudice aux personnes visées par les activités de recherche, d'aide ou de développement, ou aux participants à ces activités, et les deux termes sont souvent utilisés de manière interchangeable. Mais s'il existe des complémentarités et des chevauchements entre eux, il existe également de nettes différences.

- **Les règles d'éthique en matière de recherche sont des principes moraux qui régissent la façon dont les chercheurs doivent effectuer le travail impliquant une collecte ou une analyse de données et produire les rapports connexes.** Les principales considérations éthiques sont les suivantes : l'obligation de s'assurer que la collecte de données est nécessaire et que ses avantages l'emportent sur le risque potentiel de préjudice, la participation volontaire, le consentement éclairé des participants, et la protection de leur vie privée. La sauvegarde est considérée comme faisant partie de l'éthique de la recherche, bien que cette dernière aille au-delà de la sauvegarde.
- **Dans un contexte de recherche, la sauvegarde concerne le comportement des chercheurs à tous égards ainsi que les risques liés à la sauvegarde des personnes participant à la recherche.** Elle consiste à comprendre les déséquilibres de pouvoir et la façon dont le pouvoir peut être utilisé à tort, et à mettre en place, d'une part, les mesures nécessaires pour éviter tout préjudice au personnel, aux participants à la recherche et aux communautés et, d'autre part, les mécanismes permettant de donner suite aux signalements. La sauvegarde englobe les dommages causés par le comportement du personnel et ceux causés par le suivi, l'évaluation et la recherche.

L'éthique de la recherche englobe la sauvegarde, mais ne saisit pas toujours explicitement tous les risques liés à la sauvegarde.

- Ils examinent les questions de sauvegarde et d'éthique afin de déterminer les risques potentiels et la manière de les atténuer et de les gérer au cours des différentes étapes du cycle.
  - i. Planification et conception
  - ii. Réalisation de la collecte des données.
  - iii. Analyse, rapports et partage des résultats Que faut-il pour assurer un suivi, une évaluation et une recherche sûrs et éthiques?

Pour garantir la sûreté du suivi, de l'évaluation et de la recherche, les éléments suivants doivent être en place :

- ✓ un code de conduite organisationnel expliquant les normes de comportement attendues du personnel et des associés et reflété dans tous les contrats ;
- ✓ une personne-ressource en matière de sauvegarde, chargée de fournir une formation et un soutien aux collègues, d'assurer le suivi et la gestion des risques liés à la sauvegarde et de donner suite aux signalements ;
- ✓ des voies d'orientation et des services de soutien bien définis pour répondre aux problèmes de sauvegarde ;
- ✓ des mécanismes de signalement des préoccupations liées à la sauvegarde avec des rôles et des responsabilités clairs pour répondre aux signalements ;
- ✓ la formation des chercheurs et du personnel du suivi et de l'évaluation sur la sauvegarde, y compris aux méthodes sûres de collecte de données (voir ci-dessous) ;
- ✓ suffisamment de temps, de ressources et de budget pour garantir que les mesures de sauvegarde appropriées sont traitées de manière adéquate ;
- ✓ un cadre d'éthique organisationnelle pour guider toutes les activités de suivi, d'évaluation et de recherche – cela pourrait être intégré dans le plan de suivi et d'évaluation.

Qui protégeons-nous en assurant un suivi, une évaluation et des recherches sûrs ?

Toute personne impliquée dans des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, notamment :

- → les participants au programme et les membres de leur communauté en général;
- → les chercheurs, les bénévoles et le personnel du suivi et de l'évaluation.

Exemples de risques liés à la sauvegarde lors du suivi et de l'évaluation :

- → Un bénévole effectuant des activités de suivi et d'évaluation pour le compte d'une OSC obtient le numéro de téléphone d'un jeune homme à partir des données de suivi, puis lui envoie des messages sexuellement inappropriés.
- → Une fille se rendant à pied sur le lieu d'une activité de recherche est agressée ou harcelée par des membres de la communauté pendant son trajet.
- → Un membre sénior de l'équipe de suivi et d'évaluation agit de manière inappropriée avec son subalterne.
- → Un membre de la communauté signale qu'un membre du personnel de l'OSC l'a touché de manière inappropriée pendant un entretien.
- → Une jeune femme est stigmatisée par sa communauté après avoir communiqué des renseignements personnels à un chercheur dans un lieu public (où d'autres l'ont entendu).
- → Un participant ou une participante invite au sein de sa maison un collecteur de données qui, au cours de l'entretien, observe des indices de violence domestique.

Ces risques peuvent survenir à tout moment au cours des activités de suivi, d'évaluation et de recherche :

- → la phase de planification et de conception ;
- → la collecte de données sur place ;
- → la gestion et l'analyse des données ;
- → la diffusion des résultats.

Pour en savoir plus, consulter : Qu'est-ce que la sauvegarde ?

Pour en savoir plus, lisez la note pratique sur la programmation sûre et les 10 conseils importants pour mener des visites de suivi de projet en toute sécurité.

Comment intégrer la sauvegarde et l'éthique tout au long du cycle de suivi, d'évaluation et de recherche

1. Planification et conception

1.1 Réaliser une évaluation des risques

- Évaluer les risques potentiels de sauvegarde associés au travail dans un lieu particulier, avec une certaine population (groupes vulnérables ou marginalisés, etc.) et envisager les mesures d'atténuation de ces risques.
- L'évaluation des risques devrait être continuellement revue et mise à jour pour tenir compte de tout changement qui surviendrait dans le contexte ou dans l'exécution du programme.

1.2 Comprendre le contexte local et le groupe de population

La connaissance et la compréhension du contexte local permettront de s'assurer que le suivi, l'évaluation et la recherche sont conçus de manière appropriée et ne nuisent pas aux participants à la recherche, mais les protègent. Il convient donc d'inclure, dans la mesure du possible, un éventail de membres de la communauté et/ou d'organisations communautaires pour aider à déterminer :

- ✓ où et dans quelles situations les membres de la communauté se sentent en sécurité/moins en sécurité ;
- ✓ quels sont les groupes les plus vulnérables à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, et quels sont les groupes les plus souvent exclus ou les plus difficiles à atteindre ; quels sont les obstacles potentiels à la participation de ces groupes, et comment les surmonter.
- ✓ Quel langage et quelle terminologie sont appropriés pour être utilisés dans la recherche afin d'éviter de nuire aux participants, de les gêner ou de réveiller chez eux les traumatismes ; voir la note pratique du Centre de ressources et de support sur la prise en compte de la langue dans la recherche sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels
- ✓ Quels sont les codes ou gestes couramment utilisés pour indiquer qu'une personne est en danger immédiat de violence.

Pour en savoir plus sur la pratique en situation réelle, écoutez ce podcast Spotlight on sur 'Monitoring safeguarding in Research'

1.3 Définir les voies d'orientation et les mécanismes de signalement

Pour que les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation soient équipés pour répondre aux signalements d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels ou d'autres problèmes de sauvegarde au fur et à mesure de leur occurrence, il convient de définir et d'établir des mécanismes de signalement et des voies d'orientation avant le début des activités de suivi et d'évaluation. Voir le Scénario 1 dans l'annexe comme exemple.

- Concevoir ou définir des **canaux de retours et de signalement sûrs pour que les communautés** et les participants puissent partager leurs commentaires sur l'activité de suivi, d'évaluation ou de recherche. Voir Comment mettre en place et gérer un mécanisme communautaire de traitement des plaintes.
- Recenser les lois et procédures locales en matière de signalement, ainsi que le processus et les résultats probables. Élaborer dès le départ un plan sur la façon dont l'équipe de recherche traitera

les cas nécessitant un signalement obligatoire (allégations criminelles, allégations impliquant des enfants, des personnes vulnérables ou des personnes à risque de violence ou de préjudice).

- Entreprendre une **cartographie des services de soutien et des voies d'orientation** où des activités de suivi, d'évaluation et de recherche auront lieu. Faire participer des représentants de la communauté ou des participants pour s'assurer que ces services et ces voies d'orientation sont acceptables et perçus comme sécurisants par le groupe (par exemple, la police est-elle considérée comme digne de confiance, les services de counseling sont-ils adaptés aux adolescents). Lorsqu'il n'existe pas de services d'orientation disponibles, fiables ou accessibles (endroit éloigné, par exemple), il faut prendre les dispositions nécessaires pour garantir un soutien pour ceux qui en ont besoin.

1.4 Sélectionner ou recruter des collecteurs de données et des chercheurs en toute sécurité

Tout le personnel impliqué dans la collecte de données (consultants, collecteurs de données, traducteurs, bénévoles, etc.) doit être recruté selon des pratiques de recrutement sûres ; pour comprendre les risques, voir le scénario 3 en annexe et le séminaire Web sur le recrutement sûr publié par le Centre de ressources et de support (RSH).

- Effectuer des **vérifications adéquates des antécédents** (poser des questions précises lors de l'entretien, obtenir des références) lors du recrutement de personnes qui contribueront à la collecte de données. Des contrôles de divulgation devraient être effectués lorsque vous travaillez avec des enfants ou des groupes à haut risque.
- Veiller à ce que tous les nouveaux membres du personnel, y compris les consultants externes, lisent **le code de conduite de l'organisation et s'engagent à le respecter en y apposant leur signature** ; pour des conseils, consulter le document du Centre de ressources et de support intitulé Code de conduite inclusif de la sauvegarde.

1.5 Préparer des méthodes, des approches et des outils adaptés à une collecte de données sûre

Les méthodes et outils de suivi, d'évaluation et de recherche doivent se fonder sur une consultation de la communauté et sur l'évaluation des risques, afin qu'ils soient adaptés au contexte dans lequel évolue le groupe représentatif.

Concevoir des **procédures et des formulaires de consentement éclairé** adaptés aux participants.

- Élaborer des **protocoles** clairs sur où et comment mener des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, ainsi que des orientations sur la supervision des équipes de collecte de données.
- Déterminer **le type de collecte de données qui serait le plus approprié, sur le plan éthique,** pour votre recherche. Par exemple, des entretiens individuels peuvent être plus indiqués que des groupes de discussion lorsque des sujets sensibles sont abordés. Consulter la note pratique du Centre de ressources et de support concernant la réalisation de recherches sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en toute sécurité.
- Déterminer **les risques et les bénéfices liés à certaines modalités de recherche ;** pour les sujets sensibles, des approches qualitatives, participatives et narratives peuvent être plus adaptées que des approches quantitatives.
- Au moment de **concevoir des outils de collecte de données**, veiller à :
  - ✓ ne pas utiliser de termes qui puissent porter à confusion, être stigmatisants ou gêner l'interlocuteur. Pour en savoir plus, consulter la note pratique du Centre de ressources et de support concernant la prise en compte du langage lors des recherches sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ;
  - ✓ ne pas utiliser de récits ou d'exemples qui présentent des normes de genre préjudiciables ou stigmatisent les participants et participantes ;
  - ✓ ne pas demander d'informations personnelles qui pourraient permettre d'identifier les individus ou les mettre en danger ;
  - ✓ toujours tester les instruments au préalable afin de s'assurer qu'ils aient du sens pour les participants, qu'ils soient formulés avec sensibilité et ne causent pas de la détresse sans un soutien adéquat ;
  - ✓ ne pas poser de questions qui pourraient embarrasser ou traumatiser à nouveau des participants ou bien leur porter préjudice. Pour en savoir plus, consulter la note pratique du Centre de ressources et de support concernant la réalisation de recherches sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en toute sécurité.

Si vous avez l'intention d'utiliser des téléphones mobiles ou des plateformes en ligne pour communiquer et collecter des données, des aspects supplémentaires concernant la conception et l'utilisation des outils sont à prendre en compte.

Le consentement éclairé implique que les personnes comprennent :

- → Quelles informations sont collectées, comment et pourquoi.
- → Quels risques ou avantages personnels, le cas échéant, pourraient être liés à leur participation.
- → Comment l'information sera utilisée, qui y aura accès et comment elle sera conservée en toute sécurité.
- → Combien de temps l'information sera conservée et si elle sera détruite après cette période.
- → Le fait que le refus de participer n'affecte pas leur relation avec l'organisation ou le soutien que leur offre celle-ci.
- → Le fait qu'ils peuvent retirer à tout moment leur consentement à la participation, ou au stockage et à la communication de leurs données.
- → Dans quelles circonstances la confidentialité pourrait-elle être rompue en raison d'obligations de signalement ? Par exemple, si un participant ou une personne court un risque immédiat de préjudice ou si la sécurité d'un enfant est en danger. Cela variera en fonction de l'emplacement, et donc des lois sur le signalement obligatoire.

1.6 Former les collecteurs de données et les chercheurs

Il est essentiel que tous les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation soient formés sur la manière de réaliser les activités de suivi, d'évaluation et de recherche en toute sécurité.

- Une formation sur la sauvegarde doit être proposée à tous les chercheurs et au personnel du suivi et de l'évaluation, et elle doit être adaptée à l'activité de collecte de données en question et aux besoins de la communauté concernée. Cette formation doit comprendre :
  - ✓ une description de toutes l**es procédures et de tous les processus pertinents,** notamment ceux liés à la détection, au signalement, et à la réponse aux préoccupations, du code de conduite, et des principes du consentement éclairé ;
  - ✓ des occasions de **mettre en pratique les compétences clés en matière de recherche** par le biais de jeux de rôle et d'essais pilotes ; ces compétences comprennent le maintien de la confidentialité, l'écoute non jugeante, la manière de déceler, de gérer et d'orienter les cas de détresse, de gêne ou de nouveau traumatisme lors de la discussion de sujets sensibles, ainsi que la manière de poser des questions délicates pour éviter de blesser, de gêner ou de retraumatiser les participants (premiers secours psychologiques, etc.). Consulter la note pratique du Centre de ressources et de support concernant la réalisation de recherches sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en toute sécurité.

Pour en savoir plus, se reporter à la section d'apprentissage en ligne du Centre de ressources et de support sur la sauvegarde.

2 Collecte de données

Des déséquilibres de pouvoir existent entre les collecteurs de données et les participants et participantes. Les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation contrôlent le type de questions posées, le contexte dans lequel elles sont posées, et qui est inclus ou exclu. Ils peuvent généralement se déplacer librement pendant le processus de collecte de données. Les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation sont ainsi placés dans une position de pouvoir qui peut conduire aux difficultés suivantes :

- la difficulté d'obtenir un consentement éclairé et volontaire à la participation lorsqu'une personne se sent obligée de participer ou incapable de refuser ;
- le renforcement des obstacles au signalement de cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels lorsque la personne qui participe se méfie du projet de recherche ou ne se sent pas en sécurité ;
- le non signalement de cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels par crainte de représailles de l'auteur de ces actes ou de stigmatisation des autres membres de la communauté.

Veuillez vous reporter au scénario 4 en annexe pour comprendre davantage comment ces déséquilibres de pouvoir peuvent nuire à la collecte de données.

2.1 Assurer le respect de la vie privée et la sécurité des participants pendant les activités de collecte de données

Il est impératif, lors de la collecte de données, de protéger la vie privée et la sécurité des participants et participantes. Pendant la collecte de données, vous devez :

- ✓ veiller à ce que l'heure et le lieu de la **collecte de données permettent que les participants s'y rendent en toute sécurité et que leur vie privée soit protégée.** Ceci est particulièrement important pour les femmes et les filles, qui seront plus en sécurité si elles se déplacent de jour ;
- ✓ veiller à ce que les entretiens ou les discussions de groupes soient menés par des **animateurs du même sexe que les participants ou participantes** et, lorsque faire se peut, la collecte de données doit se faire en binômes ou en équipes ;
- ✓ **veiller à ce que les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation portent une pièce d'identité avec photo** ou un autre document permettant de les identifier de sorte que les communautés et les participants à la recherche soient sûrs de l'identité des chercheurs. Il peut être conseillé, lorsque cela est approprié et sans danger pour les chercheurs et les participants à la recherche, de porter un t-shirt marqué d'un logo/emblème ou tout autre élément d'identification ; cela dépendra du contexte et devra être déterminé par le biais de l'évaluation des risques ;
- ✓ **veiller à l'obtention du consentement éclairé** des participants et participantes, mais aussi à ce que ces personnes comprennent le processus de signalement obligatoire. Les formulaires doivent être traduits, ou lus aux participants ou participantes analphabètes. Expliquer clairement, lorsque vous cherchez à obtenir un consentement éclairé, ce que sont le devoir de diligence et les responsabilités de l'organisation en matière de sauvegarde, de sorte que les participants potentiels à la recherche puissent prendre une décision éclairée quant à leur volonté de participer dans ces conditions ;
- ✓ lorsque des enfants/jeunes sont impliqués, veiller à ce que des **procédures appropriées soient mises en place**, notamment l'obtention du consentement du parent/tuteur/responsable légal à la participation, s'il y a lieu, en plus de l'accord verbal ou écrit de l'enfant ;
- ✓ Lorsque vous présentez l'activité de collecte de données, veillez à informer les communautés, les participantes et les participants, des **canaux de retour d'information et de signalement** disponibles (par exemple, communiquer l'information verbalement, distribuer des fiches d'information ou des brochures, etc.) ;
- ✓ veiller à ce que les **données à caractère personnel soient toujours conservées de manière sûre et sécurisée,** et que les données collectées sur des téléphones et autres appareils portables soient protégées par des mots de passe et accessibles seulement par le collecteur de données/le chercheur ;
- ✓ Systématiquement demander l'accord des participants **pour enregistrer les entretiens** et prendre ou utiliser des photos. La prise de photographies doit être incluse dans l'évaluation des risques, car les participants peuvent, dans certains cas, se sentir incapables de dire non.

Pour en savoir plus, se référer aux 10 conseils importants pour mener des visites de suivi de projet en toute sécurité.

2.2 Veiller à ce que les signalements d'incident lié à la sauvegarde reçus pendant la collecte des données soient gérés de manière appropriée

Les préoccupations en matière de sauvegarde ou les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels peuvent être signalés au moyen des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, même lorsque la collecte de données ne porte pas sur ces phénomènes ni n'est en lien avec eux. Il peut s'agir, par exemple, d'un incident survenu dans le cadre du programme plus large, à la maison ou dans la communauté. Il est important que les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation le comprennent.

- Les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation pourraient se retrouver dans une situation où leur **obligation éthique de protection de l'anonymat des participants est en conflit avec leur obligation légale de signaler** des cas de nuisances, de violences ou d'abus.

- Les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation doivent connaitre les **lois et procédures locales en matière de signalement,** recensées au cours des étapes de planification. Tous les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation doivent connaitre la procédure à suivre pour le traitement des cas nécessitant un signalement obligatoire. Cela peut impliquer la divulgation de situations où une personne est confrontée à un risque immédiat (violences sexuelles, cas impliquant des enfants, etc.).
- Les chercheurs et le personnel du suivi et de l'évaluation doivent connaitre les **voies d'orientation** cartographiées lors de l'étape de planification et savoir orienter les participants vers les voies appropriées lorsque les informations divulguées sur l'incident ou une observation de celui-ci le justifient.
- Tous les participants doivent comprendre dans quelles circonstances **les chercheurs et le personnel chargés du suivi et de l'évaluation seront dans l'obligation de signaler des incidents observés ou des préoccupations partagées** dans le cadre de la recherche. Précisez en amont ce que votre organisation ferait au cas où une situation dans laquelle le participant à la recherche est, par exemple, exposé à un risque de violence au sein de son foyer, serait observée ou évoquée dans le cadre de la recherche en cours.

Il est important d'être attentif au fait que, dans certains cas, le signalement peut conduire à un risque accru de violences ou d'abus et rendre les femmes et les enfants plus vulnérables. Ceci doit être envisagé avec précaution et toutes les actions doivent être menées dans l'intérêt de l'individu concerné. Consulter la note pratique du Centre de ressources et de support concernant la réalisation de recherches sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en toute sécurité.

2.3 Assurer le bien-être des chercheurs et du personnel chargé du suivi et de l'évaluation

Il est important que des mesures appropriées soient mises en place pour assurer la sécurité et le bien-être des chercheurs et des membres du personnel chargés du suivi et de l'évaluation, de sorte qu'ils et elles soient protégé(e)s contre tout dommage pendant la collecte de données.

- Mener des **contrôles de sécurité** minutieux si des équipes de collecte de données doivent réaliser des activités dans des lieux éloignés ou inconnus, et chercher à obtenir les autorisations et le soutien nécessaires auprès des autorités locales.
- Prendre en compte le **genre, l'orientation sexuelle et d'autres caractéristiques des collecteurs de données** au regard du contexte et du lieu de la collecte de données pour déterminer si ces personnes seraient en situation de risque.
- **Des visites de contrôle ou « une prise de contact » au quotidien** par téléphone ou WhatsApp doivent être effectuées pour toutes les équipes de collecte de données. Si possible, les collecteurs de données devraient travailler en binômes ou en petits groupes.
- Prendre en compte **les risques physiques et psychologiques auxquels les chercheurs et le personnel chargé du suivi et de l'évaluation pourraient être exposés,** notamment l'impact que peut avoir sur eux l'exposition à des sujets sensibles. Inclure à la formation des conseils sur la manière de maintenir des limites professionnelles et s'assurer qu'un soutien approprié aux soins personnels, comme des séances de débriefing, une supervision ou des services de counseling sont disponibles pour le personnel. Consulter la note pratique du Centre de ressources et de support concernant la réalisation de recherches sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en toute sécurité.
- Reconnaître **l'inégalité des rapports de pouvoir** entre le personnel débutant (étudiants, bénévoles ou collecteurs de données) et le personnel expérimenté, dans la mesure où elle pose certains risques en matière de sauvegarde, comme l'intimidation, le harcèlement ou la contrainte.

3 Analyse, rapports et partage de données

3.1 Assurer la protection et la confidentialité des données

Les informations au sujet des individus doivent être gardées confidentielles et anonymes afin de protéger les participants et de respecter leur droit à la vie privée.

- **Toutes les données analysées doivent être rendues anonymes.** Veiller à ce que toute information liée à des expériences personnelles et permettant l'identification de la personne concernée soit supprimée, car elle pourrait mettre en danger cette personne. Au moment de la synthèse des données, garder à l'esprit que le fait de préciser un lieu dans les résultats pourrait représenter un risque pour les participants (par exemple, indiquer la présence dans un lieu particulier d'un groupe de personnes déplacées peut conduire à leur arrestation).
- **Ne pas partager de données personnelles ou sensibles,** comme des bases de données non anonymes ou des listes d'enregistrement, avec des tiers (donateurs, gouvernements, police), sauf si vous avez convenu du partage de données avec les participants.
- Les données dans leur intégralité, y compris les notes concernant la collecte et les formulaires de consentement, doivent être préservées en lieu sûr et détruites lorsqu'elles ne sont plus utiles.
- S'assurer que le personnel de gestion des données (saisie et analyse) sache détecter les problèmes de sauvegarde qui apparaissent dans les données et connaisse le moyen de les signaler. Par exemple, si des châtiments corporels sont mentionnés dans le cadre de l'évaluation d'un programme d'éducation, ils doivent être signalés par le biais des processus internes de signalement et des protocoles convenus.

Voir scénario 2 pour davantage d'informations.

3.3 Partager les conclusions avec la communauté

Après la finalisation des rapports, il est bon de présenter les résultats à la communauté, tout en lui expliquant comment vous comptez mettre à profit ces informations et quelles actions seront menées suite à cela. Lorsque vos données et votre recherche portent sur des questions sensibles, comme l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, vous devrez être particulièrement prudents dans la manière de communiquer ces résultats. Vos décisions concernant ce qu'il convient ou non de communiquer doivent se baser sur vos directives en matière de protection des données et de la vie privée. Cette étape du cycle doit être prise en compte lorsque vous élaborez vos plans d'évaluation et d'atténuation des risques.

Ressources

- Balch. A, Garimella, S, Mansaray, B. (2020) Guidance on Safeguarding in International Development Research (UKCDR), Londres.
- Genève : Organisation mondiale de la Santé. Février 2016. Ethical and safety recommendations for intervention research on violence against women. Building on lessons from the WHO publication Putting women first: ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women.
- Save the Children International, Royaume-Uni. 2019. Safeguarding in MEAL and Research.
- The Global Women's Institute, 2017. Gender-Based Violence Research, Monitoring and Evaluation with Refugee and Conflict-Affected Populations: A Manual and Toolkit for Researchers and Practitioners

- The Global Women's Institute (GWI). (2020) Empowered Aid: Participatory Action Research Workshop Facilitation Guide. Washington DC : The Global Women's institute at The George Washington University
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). (2020). Ethical Guidelines for Evaluation.
- ONU-Femmes et OMS (2020). Violence Against Women and Girls Data Collection during COVID-19.
- Ward, J, Ethics in Researching Gender-based Violence in Humanitarian Settings: Reflections from the Field, (2020)

Scénarios

Scénario 1 : Découverte d'un cas d'exploitation sexuelle ayant eu lieu dans un autre projet

Musa travaille dans un cabinet de recherche menant une étude sur les enfants déplacés dans un camp humanitaire au Nigéria. Une ONG internationale travaille également dans le camp, dans le cadre d'un important programme humanitaire distribuant aux familles des vivres et des kits d'hébergement. Au fil des échanges qui ont lieu entre Musa et les familles du camp, il apprend que la distribution n'est ni équitable ni transparente. Certaines personnes lui rapportent par ailleurs que des bénévoles qui collaboraient avec l'ONGI chargée de la distribution demandaient à de jeunes femmes des faveurs sexuelles en échange de leur inclusion dans la liste de distribution. Musa est bien formé à l'éthique de la recherche et aux principes de sauvegarde en vigueur dans sa propre organisation, mais ne sait pas trop comment agir face à cette situation. Il ne sait pas comment signaler un incident impliquant une autre organisation, d'autant plus que cette organisation est bien connue. Musa ne souhaite pas l'arrêt de leurs opérations, mais en même temps, il sait qu'il a un devoir de vigilance envers la communauté avec laquelle il travaille, et le comportement qui lui a été signalé est préjudiciable.

Que faire à ce stade ?

Cet incident doit être signalé à la personne-ressource de la sauvegarde dans l'organisation où travaille Musa, ainsi que par le biais de mécanismes de signalements externes définis dans la cartographie de signalement (lorsque ce signalement ne génère pas de risques pour la personne survivante). Si la personne survivante avait révélé l'information

Scénario 2 : Protection insuffisante des données et relations inappropriées avec des personnes participant au programme

Régina est agente de suivi et d'évaluation. Elle travaille sur un projet WASH (eau, assainissement et hygiène) pour une organisation de la société civile au Malawi. Le projet consiste à travailler avec des jeunes qui sont formés pour devenir des « champions WASH » chargés de sensibiliser les membres de leur communauté aux dangers de la consommation d'eau insalubre et de leur apprendre à purifier et à stocker l'eau en toute sécurité. Dans ce cadre, Régina est chargée de suivre le travail des bénévoles contribuant au projet. Le confinement imposé en raison de la Covid-19 a empêché Régina de se rendre auprès des communautés. Elle communiquait donc avec les bénévoles à distance. Chaque champion WASH a reçu un téléphone portable à utiliser uniquement pour les besoins du projet. Régina échangeait régulièrement avec les bénévoles par le biais d'un groupe WhatsApp. Un membre du personnel de genre masculin a trouvé, dans le bureau, la liste et les numéros de téléphone des bénévoles et a commencé à envoyer des messages à l'une des jeunes bénévoles. Le membre du personnel se montre chaleureux et promet à la bénévole de collaborer sur un autre projet, ce qui incite cette dernière à continue de répondre aux messages et à accepter de le rencontrer en dehors des heures de travail.

Que faire à ce stade ?

Cette information doit être signalée à la personne-ressource de la sauvegarde au sein de l'organisation de Régina, où des protocoles d'enquête seront activés. Alors que Régina n'est pas fautive et ne peut être tenue responsable des actions des membres de l'équipe, il y a lieu de tirer des enseignements de cet incident, notamment la nécessité de garder en lieu sûr les numéros de téléphone des bénévoles. La formation des bénévoles doit inclure des informations sur ce qu'ils peuvent attendre du personnel, sur les formes et les canaux de communication acceptables et sur la manière et l'endroit où signaler leurs préoccupations si un certain comportement s'en écarte. Régina peut rassurer les bénévoles en leur faisant savoir que tous les membres du personnel signent un code de conduite qui inclut un protocole portant sur l'utilisation des téléphones dédié à la collecte de données, et les informer du contenu du code de conduite.

Scénario 3 : Recrutement non conforme aux normes de sécurité et supervision insuffisante des équipes de collecte de données

Joseph est chargé du suivi et de l'évaluation pour une OSC en Éthiopie. Cette OSC aide des personnes handicapées à accéder à des services de soins de santé sexuelle et reproductive. Lorsqu'un donateur demande un retour des utilisateurs sur les services, Joseph doit rapidement mettre au point une collecte de données. L'équipe de collecte de données à laquelle il fait habituellement appel est occupée. Pressé, il décide de faire appel à une équipe dont lui a parlé un ancien collègue. Après une procédure de recrutement sûr sommaire, une simple note sur les exigences est fournie à la nouvelle équipe. Étant donné que la collecte de données doit se faire rapidement et dans des zones reculées, Joseph décide qu'il n'est pas en mesure de superviser toute la collecte, mais que celle-ci doit tout de même avoir lieu. Après quelques mois, Joseph se rend sur le terrain pour une visite de suivi du programme et il entend certaines préoccupations sur la collecte des données effectuée. Quelques participants et participantes ont signalé leur préoccupation quant à la réalisation de ces entretiens dans des endroits peu sûrs, d'autres ont déclaré s'être sentis gênés après les entretiens en raison des commentaires inappropriés des collecteurs de données.

Que faire à ce stade ?

Cet incident doit être signalé à la personne-ressource de la sauvegarde, et les procédures de signalement doivent être suivies. L'équipe du programme doit absolument écouter les points de vue des membres de la communauté, surtout ceux des personnes injustement traitées, et doit y répondre. Elle doit assurer un retour d'informations à la communauté sur la manière dont elle va répondre à ces comportements, et faire en sorte de restaurer la confiance non seulement dans le programme, mais aussi dans les services de soins de santé sexuelle et reproductive. L'organisation doit renforcer ses procédures et processus de sorte que de tels incidents ne se reproduisent jamais.

Scénario 4 : Déséquilibre de pouvoir entre le personnel de recherche et les participants, et manque de clarté des procédures de signalements liées à la sauvegarde

Grace est assistante de recherche dans une petite organisation de recherche. L'équipe de recherche travaille à l'évaluation d'un projet d'éducation de mères adolescentes non scolarisées. Grace et son collègue et supérieur, Wisdom, ont beaucoup de discussions de groupe à mener dans chaque école. Ils ne peuvent les accomplir dans les délais impartis qu'en les menant séparément. Après chaque discussion de groupe, Grace et Wisdom se réunissent pour un débriefing. Grace, qui se rendait à la rencontre de Wisdom, le voit parler de façon intime avec l'une des participantes et prendre une photo avec elle sur son téléphone. Grace remarque également qu'il met son bras autour de la jeune fille avant de la laisser partir. Grace sait que ce n'est pas correct, mais elle ignore quoi dire ou faire pour aider la jeune fille et éviter que ce comportement ne se reproduise. Elle n'est pas sûre de pouvoir intervenir sans l'autorisation de la jeune fille et craint, si elle en parle, qu'on ne la croie pas, car son collègue est non seulement son supérieur, mais aussi très apprécié au bureau.

Que faire à ce stade ?

Grace doit considérer que cette situation nécessite un signalement et la signaler à son organisation par le biais du mécanisme de signalement approprié. Wisdom devrait être sensibilisé et formé sur le comportement à adopter lorsqu'il effectue des visites pour les besoins du programme. À l'avenir, toutes les activités de recherche menées par les facilitateurs devront se faire en binôme, de sorte qu'aucun facilitateur ne reste seul avec un participant ou une participante, et les facilitateurs d'un groupe de discussion devront être du même sexe que les membres de ce groupe. Le personnel devrait recevoir un stage de perfectionnement sur la manière de reconnaître les incidents de sauvegarde, de les signaler en toute confiance, et de soutenir les personnes survivantes. La mise en place d'une ligne consacrée aux dénonciations ou de mécanismes de signalement anonyme pourrait aider les collaborateurs les moins expérimentés à signaler plus facilement les incidents.